

COMPARATIF

Question au gouvernement 689 Juin 2014 / Rapport de la Mission MMA 2016

Depuis 2013, 4 questions au gouvernement ont été posées par des députés.

Une question en 2013 du député M. Yannick Favennec qui a fait l'objet d'une réponse.

Une question en 2014 du député Jean Grellier. C'est celle qui nous intéresse.

Deux questions en juillet 2016 des députés Yves Daniel et René Rouquet, restées sans réponse.

Question 689 Juin 2014 du député Jean Grellier	Rapport MMA 2016 MM. Vignal & Grosperin
Question relative à la réglementation des <i>mixed martial arts</i> , dits MMA	Mission auprès de Messieurs les Ministres, Patrick Kanner et Thierry Braillard, Lettre signée le 7 avril 2016 par le Premier Ministre, Monsieur Manuel VALLS.
L'État a donc tout intérêt à officialiser, organiser et sécuriser la pratique du MMA	Le MMA sur le plan international : l'IMMAF a été fondée le 29 février 2012 représentée par 54 fédérations nationales MMA et la WMMAA fondée à Monaco en 2012 comptant 53 pays membres
Le MMA représente aussi des enjeux financiers	La liaison debout sol apparaît alors très dangereuse pour le combattant en situation déjà de KO debout.
Réponse de M. Thierry BRAILLARD	Les choix politiques s'appuient sur une organisation du sport en France spécifique reposant sur le code du sport.
Monsieur le député, la pratique du <i>Mixed Martial Art</i> , dit MMA, justifie la plus grande vigilance de l'État concernant les conditions de sécurité des pratiquants . Il faut être clair : si le Gouvernement devait légiférer, ce serait pour interdire nettement les pratiques que vous appelez « spectaculaires », dégradantes et qui portent atteinte à la dignité humaine comme le fait de combattre dans une cage ou de frapper une personne au sol, avec le coude, les poings, les pieds. Il n'est pas question de laisser se développer ces pratiques dans notre pays...	Le mouvement fédéral a une position ambivalente entre refus affiché et tentation forte face aux gains de licenciés, chiffres qui restent à être démontrer, avec un secteur professionnel attrayant pour les fédérations délégataires existantes. Environ 700 associations déclarées dont l'objet comprend le développement de la pratique du MMA, sous un de ses intitulés sont enregistrées au journal des associations. Il semblerait que ces pratiques puissent concerner 20 à 30 000 personnes sans qu'il soit possible d'affirmer ces chiffres.
En France, le combat mixte est réglementé depuis longtemps dans les fédérations délégataires ou agréées – <i>Jujitsu fighting</i> à la fédération française de judo et disciplines associées, <i>Kempo</i> à la fédération française de karaté et disciplines associées, <i>Grappling</i> à la fédération française de lutte. Ces pratiques sont encadrées par des éducateurs diplômés qui garantissent une pratique sécurisée, éducative et	Conclusions : - La FFJDA pour sa puissance dans la mise en oeuvre de sa mission de service public, son savoir-faire et son expertise reconnus par l'ensemble des acteurs notamment pour développer les éducatifs des pratiques des arts martiaux ; - La FFKMDA pour la proximité du pancrace avec les pratiques MMA et son savoir-faire sur

<p>une progression technique s'appuyant sur les règlements fédéraux. C'est pourquoi je vais saisir la direction des sports pour mener une mission avec la confédération des arts martiaux et des sports de combat qui regroupe divers experts des différentes techniques de combat. Cette mission aura pour objectif d'identifier ce qui doit être interdit dans le combat parce que portant atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes, de rédiger une charte éthique commune aux différents types du combat, d'analyser les différents courants des pratiques des 700 clubs de MMA et de repérer celles qui peuvent se rapprocher des techniques de combat entrant dans le périmètre de délégation de ces fédérations et les qualifications requises pour encadrer ces disciplines....</p>	<p>les manifestations publiques des sports de combat ;</p> <p>- La FFB pour son savoir-faire sur les secteurs amateur et professionnel, avec la gestion sécurisée et codifiée du KO, l'organisation et la gestion des galas tout en préservant l'intégrité, la dignité du boxeur dans l'esprit du Noble Art. Potentiel médiatique affirmé que nous avons pu vérifier au lendemain des JO de Rio.</p>
	<p>Certaines fédérations manifestent officiellement la volonté d'absorber le secteur des pratiques du MMA en leur sein, notamment pour la croissance prévisible du nombre de licenciés et les impacts financiers que le secteur peut générer ;</p> <p>La reconnaissance du MMA en tant que discipline délégataire n'est pas aujourd'hui d'actualité. La création d'une fédération autonome, si cela devait être un jour une option, n'est actuellement pas envisageable au regard des structures MMA existantes.</p>
	<p>En conclusion des auditions, la mission parlementaire préconise au Ministère chargé des sports de donner une reconnaissance juridique à la confédération des arts martiaux et des sports de combat (CFAMSC) pour mener un observatoire dans le but de continuer le travail entrepris par la mission parlementaire.</p>

CONCLUSION

On a «habillé» la réponse du Ministère des Sports de juin 2014 avec l'audition d'une centaine de personnes correspondant à 150 heures d'une écoute totalement orientée en fonction d'une volonté politique préalablement définie. Bien que la Commission Nationale Kenpô représentée par MM. Eric La Rocca et Cyril Bravais, ait été auditionnée le mercredi 29 juin à 11H45 par M. le député Patrick Vignal et Mme Peggy Provost du Ministère, celle-ci est complètement ignorée dans tout le rapport y compris dans la liste des personnes et organismes entendus ! Un « consultant » du monde du MMA représentant une association peu représentative du MMA voit la promesse de longue date honorée, en faisant partie de cet observatoire placé sous la tutelle des fédérations membres de la CFAMSC qui souhaitent enterrer depuis et pour longtemps le MMA ou récupérer le « bébé ». En prenant connaissance des préconisations, du parcours du consultant, de celui du parlementaire et enfin du budget annuel de la fédération principale, les doutes manifestés par le MMA français étaient avérés.